

AVECinfo

no 8

Octobre 2007

AVECin Association Vaudoise des EnseignantEs du Cycle initial

SPV

Ch. des Allinges 2

1006 Lausanne

vous convie à son Assemblée Générale
le mercredi 21 novembre à 14h30
au Collège du Mottier au Mont-sur-Lausanne
ainsi qu'à l'apéritif qui suivra

1. Accueil et message de la présidente
2. Messages des invités
3. Message de la SPV
4. Mise en discussion du procès-verbal (à lire sur le site : www.spv-vd.ch)
5. Mise en discussion du rapport d'activité du comité
6. Rapport de la caissière et des vérificatrices des comptes
7. Election au comité
8. Election des délégués AVECIN à la SPV
9. Horaire des élèves : la position de l'AVECIN
10. Divers : collection « dix pages »
11. Harmonisation romande, cycle 1 :
avec Madame la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon

Les propositions individuelles peuvent être envoyées à la Présidente jusqu'au mercredi 7 novembre : Monique Capt, Aloys-Fauquez 53 1018 Lausanne, moniquecapt@citycable.ch

Nous nous réjouissons de vous accueillir et vous transmettons nos plus cordiales salutations.

Pour le comité de l'AVECin
La présidente
Monique Capt

Rapport d'activité

Les bonnes nouvelles !

« Le comité de l'AVECIN engage ! »

Dans un souci de continuité et afin d'assurer la relève, le comité de l'AVECIN a fait paraître une annonce dans l'Éducateur du mois de mai 2007... et il a bien fait ! Sylvie Gerber Desponds enseignante à Vevey et Mélanie Leresche enseignante à Lausanne se sont présentées et participent aux réunions depuis la rentrée scolaire 2007. Anne-Claire Chaubert, travaillant dans l'Établissement de Savigny-Forel nous rejoindra dès le mois de janvier 2008 ! Actuellement composé de 9 personnes, le comité de l'AVECIN va poursuivre ses séances avec, pour but, de contribuer positivement à l'évolution du cycle initial et à la défense des conditions de travail et du statut des enseignantES de ce cycle.

Une année de consultations...

Avant-projet de révision de la loi scolaire : l'école enfantine obligatoire *(à lire sur spv-vd.ch)*

L'AVECIN a largement participé à l'élaboration des réponses données par la SPV et qui défend une école enfantine:

- qui se déroule sur deux ans ;
- dont les élèves ont 4 ans révolus au 30 juin (suppression de l'avancement et du retardement) ;
- dont les objectifs sont précisés dans un plan d'étude spécifique à ce cycle ;
- dont les objectifs sont définis en terme de visées qui font l'objet d'une évaluation formative uniquement.

Par la SPV, l'AVECIN a demandé :

- à être associée à l'écriture des articles modifiés du règlement ;
- l'ouverture d'une négociation sur le statut des enseignantEs généralistes du Cin

L'Avant-projet sur la HEP-VD 2

L'AVECIN a contribué à la réponse de la SPV. Elle attend de la nouvelle Institution la mise en place de modules de formation où les compétences et les connaissances spécifiques à l'enseignement aux jeunes élèves soient prises en compte.

Le projet d'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée. *(à lire sur spv.vd.ch)*

Le comité de l'AVECIN a réfléchi au concept d'intégration de « tous » les élèves dans le cursus normal. Le concept ne peut se défendre qu'au travers d'une véritable collaboration entre enseignants généralistes et enseignants spécialisés. Il affirme qu'à ce jour, les conditions de prise en charge des élèves intégrés ne sont pas suffisantes. Le comité a participé à l'élaboration d'une résolution sur l'intégration présentée et validée lors de l'AD SPV, le 6 juin dernier.

Une rencontre entre les instances de la HEP et celles de la SPV

Le 20 juin dernier, les présidents des associations de la SPV et les membres du comité cantonal ont dialogué avec les responsables de la HEP et leur président M. Jacques Thiébaud.

La richesse des échanges et l'écoute réciproque ont permis d'aborder divers domaines de la formation initiale et continue. En ce qui concerne plus spécifiquement la formation à l'enseignement dans les degrés -2 +2, une volonté d'enrichissement des contenus a été affirmée par la HEP.

Après que la SPV a obtenu de figurer au sein du Conseil de la recherche de la HEP, elle ne peut que se réjouir de voir ses liens avec l'Institut de formation des maîtres consolidés.

Un document rectifié

Un document intitulé « Quelques comparaisons entre cantons romands » (distribué lors d'un des Forums « Autre temps, autre école ») et donnant de l'école enfantine vaudoise une bien piètre figure a alerté le comité. Les cantons romands sondés livraient des informations instructives sur l'évaluation formative, l'information aux parents ou la transition école enfantine-école primaire. Les réponses lapidaires procurées par le canton de Vaud pouvaient laisser croire que les trois pratiques citées plus haut n'avaient pas cours dans nos écoles. L'AVECIN est intervenue auprès de la DGEO qui a corrigé le texte, lui donnant un aspect plus professionnel.

Accueil des nouveaux membres

Un document présentant brièvement l'AVECIN est en cours d'élaboration. Il accompagnera le message de bienvenue de la secrétaire et les statuts de l'association qui sont envoyés lors de toute nouvelle adhésion.

26 mesures pour une école de la réussite

Le comité de la SPV consulte ...

et présente son modèle d'école à l'ensemble du monde politique, scolaire et associatif vaudois.

L'AVECIN, en tant qu'association de la SPV, apportera sa part de réflexion à cette consultation, notamment sur la question des horaires des élèves où elle se doit d'adopter une position claire.

Vous avez été consultéE par le biais de votre messagerie électronique « Educenet 2 » !

La SPV compte sur chacunE de vous !
Vos réactions lui permettront d'affiner ses propositions...

Cycle initial obligatoire, la Romandie enfin... !

Mais ...

Au mois de juin de cette année, le canton de Vaud s'engageait dans un soutien résolu à la « **Convention scolaire romande** »

Au mois d'août, Madame la cheffe du département de l'instruction publique affirmait que l'école infantine obligatoire débiterait en 2009 dans le canton de Vaud.

La Convention scolaire romande confirme plusieurs objectifs de l'accord suisse « Harmos », dont le début de la scolarité obligatoire et la durée des degrés scolaires. (Le cycle initial actuel ferait partie du premier cycle de l'école primaire qui accueillerait les élèves de 4 à 8 ans).

Elle doit, notamment:

- développer et mettre en œuvre des tests de référence basés sur les standards nationaux ;
- harmoniser les plans d'étude ;
- coordonner les moyens d'enseignement ;
- donner des précisions supplémentaires sur les degrés scolaires ;
- préciser les contenus de la formation initiale et continue des enseignants et des cadres scolaires.

Militant pour une école romande au travers de la SPV et du SER, l'AVECIN ne peut que se réjouir de cet engagement, prélude à la création d'un « Espace romand de la formation » qui devrait être opérant dès 2011.

Elle regrette toutefois l'absence du canton de Vaud dans la rédaction du plan d'étude romand (le canton de Vaud a participé à l'élaboration du Plan d'Etude CADre ROmand, mais était absent de l'écriture du plan d'étude proprement dit).

Un peu d'histoire...

En février 2006, anticipant la signature de la Convention scolaire romande, les cantons de Berne, Jura et Neuchâtel se lancent dans la rédaction d'un plan d'étude romand. Ils travaillent en collaboration avec le groupe de suivi PECARO et se donnent une année pour le préparer.

En cours de route, les cantons de Fribourg et du Valais rejoignent le groupe, suivis par le canton de Genève.

Ayant choisi de respecter le processus démocratique et la signature de ladite Convention, le canton de Vaud fait une demande officielle au mois de juin 2007 et se joint au groupe de rédaction du plan d'étude romand...

... **mais** la rédaction de ce plan d'étude est terminée à ce moment-là. Il est actuellement en phase de relecture et devrait être mis en consultation dès le mois d'octobre.

Durant les années 2005-2006, la Commission du Cycle initial est chargée d'élaborer un plan d'étude spécifique à l'école enfantine vaudoise. Des sous-commissions pour chacun des six domaines d'apprentissage, constituées d'enseignants, de formateurs HEP et d'experts sont mandatés pour rédiger ce document.

Les travaux se terminent dans les délais impartis. Ils sont salués pour leur qualité et devraient être intégrés dans le plan d'étude romand.

... **mais**, les membres de la commission apprennent au mois de juillet que « la signature de la Convention romande modifie les objectifs que la DGEO s'était assignés » et que cette dernière « fera son possible afin que l'apport de la Commission contribue à alimenter les travaux en cours pour l'harmonisation des plans d'étude romands ».

Renseignement pris à ce jour : l'intégration des travaux de la Commission CIN du canton de Vaud n'est pas à l'ordre du jour...

Le comité de l'AVECIN fait part de sa profonde déception. Au-delà d'un cycle initial obligatoire, il se réjouissait avant tout de voir les objectifs de ce cycle précisés et avait soutenu cette démarche avec enthousiasme. Il attend avec confiance les travaux du groupe romand, mais déplore toutefois qu'après des forums prometteurs pour l'avenir du cycle initial, ce travail de réflexion et de recherche mené durant trois ans, ne débouche probablement sur...rien

En attendant 2009 et 2011

Durant ces dernières années, le « référent » du cycle initial se trouvait être la Commission du cycle dont le mandat principal fut d'élaborer un document sur les objectifs du Cin (voir plus haut). C'est encore la Commission qui participait au choix des moyens d'enseignement adaptés aux jeunes élèves. Hors, elle a été dissoute.

A l'heure où le cycle initial va devenir romand et obligatoire, le comité demande instamment la nomination d'une personne spécialiste de l'enseignement aux jeunes élèves à la Direction Pédagogique.

Statut des enseignantEs généralistes du Cycle initial

Les négociations ont commencé. A l'heure de la rédaction de cet AVECinfo, rien de significatif ne peut être annoncé. Des informations seront communiquées lors de l'assemblée générale.

Pour le comité : Monique Capt

